



ÉCOLE SECONDAIRE D'OKA

Procès-verbal de la réunion en visioconférence du conseil d'établissement du 14 mai 2020 à 19 h
École secondaire d'Oka

Étaient présents :

Mme Anik Archambault, enseignante
Mme Mélisa Blanchet, enseignante
M. Patrick Courtemanche, directeur
Mme Catherine Doucet, psychoéducatrice
Mme Josée Doyon, technicienne en éducation spécialisée
Mme Julie Ducharme, gestionnaire administrative
Mme Isabelle Gélinas, représentante au comité de parents
Mme Mélanie Goulet, parent substitut au comité de parents
Mme Pénélope Longval, parent
Mme Gitane Morin, parent
M. Guy Parent, président
M. Christophe Prévost, président du conseil d'élèves
Mme Bénédicte Soudry, parent substitut au conseil d'établissement
Mme Christine Suire, enseignante

Était absent :

M. Dylan Jetté, vice-président du conseil d'élèves

1. Ouverture de la réunion et prise des présences

M. Guy Parent prend les présences, constate le quorum et ouvre l'assemblée à 19 h 05.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Josée Doyon, secondée par Mme Isabelle Gélinas, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en ajoutant les points suivants aux sujets divers : finissants, passage primaire-secondaire, ordinateurs portables prêtés et prochaine rencontre du conseil d'établissement.

ADOPTÉ
Ce 19-20 / 989

3. Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 18 février 2020

Il est proposé par Mme Josée Doyon, secondé par Mme Catherine Doucet, d'adopter le procès-verbal de la séance du 18 février 2020, tel que rédigé.

ADOPTÉ
Ce 19-20 / 990

3.1. Suivis

Pas de suivi

M. Patrick Courtemanche fait cependant remarquer, qu'à la lecture du procès-verbal de la séance du 18 février, nous pouvons constater que certains événements ont été annulés, à la suite de la pandémie : soirée à la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, pour souligner l'effort de cinq (5) de nos élèves, dans le cadre des journées de la persévérance scolaire, et la remise d'un questionnaire aux élèves en lien avec le projet éducatif. Pour sa recherche sur les relations mère-adolescents, Mme Roy a contacté elle-même les parents.

4. Parole au public

M. Guy Parent informe les parents s'étant inscrits pour un droit de parole, qu'une durée de 30 minutes est prévue pour ce point.

Les parents inscrits n'ont pas de commentaires à formuler. Ils désirent assister pour observer le déroulement d'une séance. Il s'agit de Mme Isabelle Héту, Mme Édith Lemery Frenette et Mme Annie Leroux.

Mme Leroux désire cependant suggérer la possibilité que les enseignants consignent à un même endroit leurs disponibilités afin que les élèves ou leurs parents n'aient à chercher dans les différents courriels reçus. M. Patrick Courtemanche mentionne que tous les élèves et leurs parents ont reçu hier un horaire qui peut servir de référence pour connaître les disponibilités des enseignants. Les informations concernant les travaux à effectuer seront envoyés de façon hebdomadaire.

5. Reddition de compte : budget CE et activité de fin d'année CE

Mme Julie Ducharme présente la reddition de compte dont le budget initial était de 775 \$ et dont le solde est présentement de 259,12 \$. Mme Ducharme mentionne que si ce montant n'est pas dépensé d'ici la fin de la présente année scolaire, il sera reconduit l'année prochaine. Mme Isabelle Gélinas ajoute qu'il y aura remboursement du montant de 125 \$, pour le Gala de la reconnaissance bénévole, puisque celui-ci n'aura pas lieu.

Il est proposé par Mme Josée Doyon, secondée par Mme Mélanie Goulet, d'adopter la reddition de compte du budget du conseil d'établissement, telle que présentée.

ADOPTÉ
Ce 19-20 / 991

6. Code de vie

M. Patrick Courtemanche fait mention de quatre (4) points à traiter pour le code de vie.

Téléphone cellulaire : La possession d'un téléphone cellulaire sera permise sur les étages, mais l'utilisation ne sera pas permise dans les classe, exception faite si l'enseignant l'autorise pour des raisons pédagogiques. L'objet pourra être confisqué s'il est mal utilisé et des conséquences pourront être appliquées. Mme Bénédicte Soudry demande si l'accès

aux réseaux sociaux peut être bloqué pendant les cours, mais M. Patrick Courtemanche mentionne que cela est impossible, compte tenu qu'il faudrait couper la connexion internet pour y parvenir. Le maintien de la connexion internet est cependant nécessaire pour des raisons pédagogiques et de sécurité.

Chaises pliantes et haut-parleurs portatifs : Les chaises pliantes ne seront plus permises à l'école. Les élèves s'installaient partout, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école, et cela compromettait la sécurité lors des déplacements. L'utilisation des haut-parleurs portatifs, en raison du bruit qu'ils génèrent, ne sera permise qu'à l'extérieur.

Vêtements d'éducation physique : Les enseignants ont fait une proposition d'encadrement. Si l'élève oublie ses vêtements d'éducation physique, il doit se présenter au bureau des surveillantes d'élèves pour s'en faire prêter. Il est à noter que les vêtements sont lavés entre chaque séance. Si l'élève refuse de porter les vêtements prêtés, il devra se présenter au local de retrait et un appel sera fait aux parents pour les en aviser. Si la situation se reproduit, les parents seront convoqués pour discuter de cette problématique. Des sanctions pourraient être appliquées.

Cigarette électronique et autre produit de tabac : M. Patrick Courtemanche mentionne qu'il a été constaté à maintes reprises que plusieurs élèves ne respectent pas la règle du code de vie et par le fait même la loi, en utilisant leur cigarette électronique à l'intérieur d'un périmètre de neuf (9) mètres d'un établissement public, en fumant dans les casiers, l'ascenseur, les corridors, etc. La cigarette électronique est difficilement détectable par l'odeur, ce qui rend la surveillance difficile. Quatre (4) surveillantes d'élèves seront ajoutées au plan d'effectif l'an prochain. Une augmentation du trafic de « vapoteuses » et des huiles qu'elles contiennent avait également été constaté. Par conséquent, il a été proposé par le bureau de direction que les cigarettes électroniques et tous autres produits de tabac soient interdits sur le territoire de l'école secondaire d'Oka, dès l'an prochain. L'assemblée générale s'est montrée favorable à l'ajout de cette règle, malgré l'inquiétude que certains élèves se cachent dans les bois pour fumer ou sortent du terrain de l'école et se promènent sur la Route 344 en adoptant des comportements pouvant parfois être irresponsables. Le partenariat avec le CISSS pour un environnement sans tabac sera relancé. Les intervenants en toxicomanies, Mme Sandra Boily, technicienne en éducation spécialisée, et M. François Gervais, animateur à l'engagement communautaire et à la vie spirituelle, se verront ajouter l'arrêt tabagique à leur mandat. Une lettre sera envoyée, en début d'année scolaire, à tous les parents pour les aviser de l'ajout de cette nouvelle règle au code de vie. Lors d'une première offense, l'élève sera rencontré par sa direction de niveau, mais aucune conséquence ne s'en suivra. Si l'élève récidive, un encadrement sera mis en place, accompagné d'une conséquence. Selon la loi, les personnes âgées de 18 ans ou moins ne devraient pas consommer de produits du tabac. Aucun membre du conseil d'établissement ne s'est opposé à l'ajout de l'interdiction des produits du tabac sur le territoire de l'école secondaire d'Oka au code de vie.

Il est proposé par Mme Gitane Morin, secondée par Mme Christine Suire, d'adopter le code de vie, tel que présenté.

ADOPTÉ
Ce 19-20 / 992

7. Calendrier scolaire 2020-2021

M. Patrick Courtemanche indique que le modèle du calendrier de l'année scolaire 2020-2021 sera sensiblement le même que celui de l'année en cours. Les journées pédagogiques ont été placées aux mêmes endroits, mis à part l'ajout d'une journée pédagogique le 18

septembre 2020, pour permettre la préparation des unités de travail, en prévision de la visite d'évaluation de l'IB (Baccalauréat International).

Il est proposé par Mme Josée Doyon, secondée par Mme Gitane Morin, d'adopter le calendrier scolaire 2020-2021, tel que présenté.

ADOPTÉ
Ce 19-20 / 993

8. Grille-horaire 2020-2021

M. Patrick Courtemanche rappelle qu'au début de la présente année scolaire, la grille-horaire avait été modifiée. Cette même grille-horaire sera utilisée pour l'année à venir.

M. Christophe Prévost demande si un plan au niveau des horaires a été établi dans le cas où la situation entourant la COVID-19 demeurerait inchangée en début d'année scolaire. M. Patrick Courtemanche répond qu'à l'heure actuelle, il n'y a que des hypothèses qui ont été émises sur le sujet. Aucune consigne n'a encore été annoncée.

9. Encadrement des frais exigés aux parents

M. Patrick Courtemanche parcourt le document d'encadrement des frais exigés aux parents qui représente les balises guidant la facturation faite aux parents par l'école secondaire d'Oka.

Mme Isabelle Gélinas demande s'il y aura remboursement des frais de transport scolaire pour la portion du service non utilisée. Mme Julie Ducharme répond que les directives de la Commission scolaire à ce sujet seront connues sous peu.

10. Dossiers prioritaires à traiter au mois de juin

Évaluation du Plan de lutte 2019-2020 et démarche reliée à la production du Plan de lutte 2020-2021 : Le point sera présenté par Mme Édith Beausoleil, directrice adjointe en charge du dossier.

Frais exigés aux parents : Le point sera présenté par Mme Julie Ducharme. La liste des cahiers d'apprentissage et des abonnements sera produite à la suite de la répartition des tâches des enseignants, prévue le 1^{er} juin prochain.

Listes de matériel scolaire : Le point sera présenté par M. Patrick Courtemanche. La mise à jour des listes sera faite suite la répartition des tâches des enseignants, prévue le 1^{er} juin prochain. Mme Josée Doyon, technicienne en éducation spécialisée, demande s'il y aura deux (2) listes de matériel scolaire produites : une pour la reprise régulière de l'école et une autre pour l'école à la maison, si la situation devait durer. M. Patrick Courtemanche répond qu'il fera un sondage auprès des enseignants suite à la répartition des tâches des enseignants, prévue le 1^{er} juin prochain.

Reddition de compte – Mesures et allocations : Le point sera présenté par Mme Julie Ducharme. M. Patrick Courtemanche mentionne que ce point pourrait être reporté à la séance du mois d'octobre 2020. Certaines directives du ministère sont à venir en ce qui concerne la gestion de certaines des mesures et allocations octroyées.

Reddition de compte et résolutions de contrats de fourniture de biens ou de services et de location de salle : Le point sera présenté par Mme Julie Ducharme

Rapport annuel du C.E. : Présentation et adoption du document

Date de l'assemblée générale de septembre 2020 : L'assemblée devrait avoir lieu le 8, 9 ou 10 septembre prochain. La date sera publiée sur le site internet de l'école et un courriel sera envoyé aux parents.

Délégation de pouvoir pour sorties éducatives : M. Patrick Courtemanche mentionne que cette délégation de pouvoir lui permettant d'approuver les activités et sorties se déroulant entre le début de l'année scolaire et la tenue de la première séance du conseil d'établissement ne sera probablement pas utilisée en début d'année. Il est peu probable, compte tenu du contexte actuel entourant la COVID-19, que des activités et sorties aient lieu pendant cette période.

11. Information du comité de parents

Mme Isabelle Gélinas mentionne que la plus récente rencontre du comité de parents était virtuelle. Le sujet de la Loi 40 fut abordé. Le comité de parents continue de suivre le dossier. Un représentant au comité de soutien a été élu lors de cette séance. Le congrès de la Fédération des comités de parents, prévu l'été prochain, a été annulé. Le Gala de la reconnaissance de l'action bénévole, devant se tenir le 21 mai prochain est également annulé. Une dernière rencontre du comité de parents, pour l'année 2019-2020, est prévue en juin.

12. Des nouvelles d'ESO !

M. Patrick Courtemanche mentionne qu'en ces temps difficiles, les parents envoient des courriels et commentaires pour dire qu'ils sont mécontents des horaires et des nombreux courriels reçus, compte tenu que, entre autres choses, plusieurs parents et élèves travaillent. Il leur est difficile d'adapter leur emploi du temps avec les demandes faites par l'école. Mais M. Patrick Courtemanche tient à dire que tout le personnel de l'école travaille intensément pour donner le meilleur service possible aux élèves.

Une opération massive de récupération du matériel scolaire et des effets personnels, des élèves, coordonnée par Mme Julie Ducharme, avec l'aide du personnel de soutien, a récemment eu lieu. Près de 1 200 personnes sont venues à l'école et tout s'est déroulé dans le respect des conditions sanitaires.

Une deuxième opération massive de prêt de Chromebook aux élèves n'ayant pas le matériel informatique requis à la maison pour la poursuite de leurs apprentissages a eu lieu. Les enseignants ont dû apprendre rapidement à maîtriser les différents logiciels leur permettant d'enseigner de façon virtuelle. M. Courtemanche se dit très fier de tout ce qui a été mis en place par l'équipe de l'école secondaire d'Oka pour encadrer les élèves et pour les préparer à l'éventuel retour à l'école ou encore à la poursuite de leurs études à un niveau supérieur.

M. Patrick Courtemanche désire également féliciter les membres du bureau de direction, Mme Mélanie Samson, Mme Édith Beausoleil et Mme Julie Ducharme, qui travaillent fort à préparer, encadrer et soutenir le personnel afin de rendre possible l'école virtuelle pour laquelle l'école publique n'était pas préparée.

M. Parent nomme le fait que, malgré le travail formidable fait par l'école, certains élèves, peuvent être surpris et démotivés, après cette longue pause, de devoir reprendre leurs apprentissages et que la tâche peut leur sembler énorme à accomplir pour le peu de temps qui reste à l'année scolaire.

M. Christophe Prévost remercie tout le personnel de l'école pour leur travail. M. Prévost demande si les travaux et évaluations qui seront faits d'ici la fin de l'année scolaire compteront pour le bulletin de fin d'année. M. Patrick Courtemanche explique les dernières consignes ministérielles en deux temps :

1. Pour le moment, selon les directives du ministère, les élèves qui sont en réussite aux bulletins de la première et de la deuxième étape demeurent en réussite.
2. La consolidation des acquis ainsi que l'enseignement des savoirs essentiels, vus d'ici la fin de l'année scolaire, pourront faire l'objet d'évaluations menant à une inscription ou une note en pourcentage (dépendamment du niveau de l'élève) au bulletin de la troisième étape. Pour ce bulletin, les enseignants peuvent considérer deux choses : les résultats des évaluations faites entre la fin de la deuxième étape et le 12 mars et les résultats des évaluations des savoirs essentiels enseignés d'ici la fin de l'année scolaire.

Les mentions au bulletin de la troisième étape, pour les élèves de secondaire 1 à 3, seront : *R* pour réussite, *NR* pour non réussite ou *NE* pour non évalué. Les élèves de secondaire 4 et 5 se verront attribuer une note en pourcentage pour les matières à sanction. Les précisions, en provenance du ministère, concernant les façons d'évaluer et de constituer les notes en pourcentage, seront connues à la fin mai

13. Sujets divers

Finissants : Mme Isabelle Gélinas demande quand et de quelle façon seront distribués les albums de finissants. Mme Julie Ducharme répond que la livraison des albums n'a pas encore été faite. La production des albums a été retardée à cause de la COVID-19. Les albums pourraient être livrés à la mi-juin. Dès leur réception, les élèves et leurs parents seront avisés de la façon qui sera mise en place pour prendre possession de l'album. M. Patrick Courtemanche ajoute que Mme Mélanie Samson travaille présentement avec le département de l'informatique de la Commission scolaire afin de voir la possibilité d'ajouter une section à l'album, avant que celui-ci soit fini d'imprimer, où les élèves, les enseignants et les différents intervenants pourraient ajouter leurs commentaires. Les élèves avaient l'habitude de faire écrire les gens directement dans ceux-ci. Sinon, la direction de l'école regarderait la possibilité de permettre aux finissants de cette année de venir lors de la première journée pédagogique de l'an prochain pour faire signer leur album, si cela peut se faire dans le respect des conditions émises par la santé publique.

M. Patrick Courtemanche demande aux membres du conseil d'établissement leur avis concernant les sommes amassées à l'aide de campagnes de financement pour le bal des finissants. Selon la politique officielle de la Commission scolaire, l'argent amassée, placée dans un compte, est réputée appartenir à l'école et non aux élèves. Les membres du conseil d'établissement sont d'avis que le montant amassé par l'élève devrait lui être rendu sous forme d'argent et font la proposition suivante :

Il est proposé par Mme Anik Archambault, que chaque élève ayant participé aux campagnes de financement pour le bal des finissants 2019-2020 puisse recevoir le montant d'argent qu'il a amassé pour diminuer le coût de ce dernier, et ce, par le biais d'un chèque émis par les autorités de l'école secondaire d'Oka.

ADOPTÉ
Ce 19-20 / 994

Passage primaire-secondaire : Mme Bénédicte Soudry demande si les visites prévues pour les élèves de 6^e année devant faire leur entrée au secondaire l'an prochain avaient eu lieu. M. Patrick Courtemanche répond que, malheureusement, les journées d'intégration et visites devaient avoir lieu au mois d'avril. Mais Mme Édith Beausoleil a procédé à l'appel des directions des écoles primaires pour obtenir un bon portrait des élèves qui feront leur entrée l'année prochaine. Mme Soudry propose qu'une vidéo dynamique soit tournée pour faire connaître l'école secondaire d'Oka et qu'elle soit envoyée aux futurs élèves et disponible sur le site internet de l'école. M. Patrick Courtemanche aime l'idée de cette visite virtuelle et proposera à Mme Marie-Lou Caron-Maurais, technicienne en éducation spécialisée des élèves de secondaire 1, de participer à cette vidéo.

Ordinateurs portables prêtés par l'école : Mme Mélanie Goulet demande si les élèves qui ont un ordinateur portable prêté pour l'année peuvent le garder pendant l'été. Mme Julie Ducharme répond qu'elle est toujours en attente des directives à ce sujet. M. Patrick Courtemanche ajoute que la direction de l'école sera flexible envers ceux qui désirent travailler leurs apprentissages pendant l'été, compte tenu de l'arrêt causé par la COVID-19 cette année.

Prochaine rencontre du conseil d'établissement : Le 16 juin est la date retenue pour la prochaine séance en visioconférence du conseil d'établissement.

14. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Anik Archambault, secondée par Mme Isabelle Gélinas de lever l'assemblée à 21 h 05.

ADOPTÉ
Ce 19-20 / 995

Patrick Courtemanche, directeur

Guy Parent, président